



FINANTIS HOLDING
58, bis rue de la Chaussée d'Antin
75 009 Paris
Tél. : 01.53.20.44.80

L.I.C.R.A

(LIGUE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

LICRA
42, rue du Louvre
75 001 Paris

Ce rapport contient 24 pages

L.I.C.R.A
(LIGUE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents de la L.I.C.R.A,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la L.I.C.R.A (Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme), relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « principes comptables retenus » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues concernant les contributions volontaires en nature qui résultent d'hypothèses posées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le bureau exécutif relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nous vous signalons que notre rapport n'a pu être mis à la disposition des adhérents dans les délais prévus, en raison de la réception tardive de documents nécessaires à notre audit.

Fait à Paris, le 4 mars 2026

FINANTIS HOLDING

Commissaire aux Comptes

Carelle PERNOT
Associée

BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	18 498	15 320	3 178	3 178
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions	12 600	10 963	1 637	2 588
Installations techniques, matériel et outillage industriels	74 675	65 279	9 397	3 489
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations	1		1	1
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 609		2 609	2609
Total II	108 383	91 561	16 822	11 865
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Créances :				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	34 559		34 559	6 490
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	633 312	426 843	206 469	493 602
Charges constatées d'avance	24 731		24 731	27 086
Valeurs mobilières de placement :				
Valeurs mobilières de placement	10 157		10 157	152
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	422 826		422 826	1 189 190
Total III	1 125 584	426 843	698 742	1 716 520
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	1 233 967	518 404	715 563	1 728 385

BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2025

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	12 196	12 196
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	304 561	304 561
Autres		
Report à nouveau	-70 246	-89 937
Excédent ou déficit de l'exercice	1 919	19 691
Situation nette (sous total)		
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	248 430	246 511
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		619 986
Total II	0	619 986
PROVISIONS		
Provisions pour risques		335 409
Provisions pour charges		
Total III	0	335 409

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	225 251	142 349
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	92 419	152 871
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	149 463	231 260
Produits constatés d'avance		
Total IV	467 133	526 480
Ecarts de conversion Passif et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	715 563	1 728 385

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	72 410	87 202
<i>Ventes de biens et services</i>		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	62 263	92 020
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 140 880	1 168 900
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	212 556	840 602
Mécénats	116 000	127 000
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	7 389	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	20 000	76 410
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	619 986	256 500
Autres produits	67 751	8 707
Total I	2 319 235	2 657 341
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 250 201	758 760
Aides financières	35 638	167 597
Impôts, taxes et versements assimilés	52 060	56 019
Salaires	711 380	742 425
Cotisations sociales	186 249	303 327
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 867	7 554
Dotations aux provisions	6 405	10 000
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
<i>Reports en fonds dédiés</i>		619 986
Autres charges	71 572	142 781
Total II	2 318 372	2 808 449
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	863	-151 108
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 056	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		978
Total III	1 056	978

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 056	978
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 919	-150 131
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		169 821
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	169 821
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	2 320 291	2 828 140
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 318 372	2 808 449
EXCEDENT OU DEFICIT	1 919	19 691
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>	0	0
<i>Prestations en nature</i>	0	0
<i>Bénévolat</i>	6 301 065	6 190 034
TOTAL	6 301 065	6 190 034
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	6 301 065	6 190 034
TOTAL	6 301 065	6 190 034

Association LICRA
Annexe aux états financiers
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'association LICRA se caractérise pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025 et clos le 31 décembre 2025 par les données suivantes :

Total du bilan	715 563 €
Produits d'exploitation	2 319 234 €
Résultat net comptable	1 919 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers

1. Activité et faits majeurs de l'exercice

1.1. Activité

La LICRA est une association de lutte contre le racisme et l'antisémitisme dont l'objet est réalisé par un réseau de fédérations et de sections militantes qui représente une force d'action sur le terrain pour lutter au quotidien contre le racisme banalisé dans un contexte ambiant de plus en plus clivant, complexe et compliqué.

Sa présence l'incite à rechercher et promouvoir des formules de prise de conscience et de compréhension de certains phénomènes caractérisant les mécanismes de l'expression de la haine et du rejet de l'autre dans l'espace public et par le truchement des réseaux sociaux.

C'est une association qui agit en justice.

C'est une association qui accueille des victimes de racisme et d'antisémitisme ainsi que de discriminations

C'est un organisme de formation qui veut faciliter un devenir citoyen pour les jeunes dans les établissements scolaires et faciliter le travail des forces de police et de gendarmerie. Elle propose aussi des formations aux entreprises.

C'est une association au service de la citoyenneté.

1.2. Faits majeurs de l'exercice

L'exercice a été marqué par deux phénomènes qui se sont conjugués :

Une diminution de l'octroi de fonds publics, malgré nos demandes et efforts une convention triennale avec un ministère n'a pu être renouvelée du fait de l'instabilité gouvernementale. Les futures restrictions budgétaires prévisibles peuvent rendre encore plus évidente cette tendance.

Une diminution très sensible des dons liés à la générosité du public

Ce constat nous a incités à faire évoluer le modèle économique de la Licra dans le renforcement en cours de formations à dispenser aux entreprises et à entamer une politique de restriction de frais liés à nos actions.

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1. Présentation des comptes

Les documents dénommés « états financiers » comprennent :

- ✓ le bilan
- ✓ le compte de résultat
- ✓ l'annexe

2.2. Principes comptables retenus

L'association arrête ses comptes en respectant les règlements ANC n° 2014-03 et le n° 2015-06, modifiés par l'ANC n°2022-06, en tenant compte des spécificités du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels de personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par l'ANC n°2023-03.

Les éléments d'informations visés par les textes et non repris dans cette annexe, ont été écartés en raison de leur caractère non significatif.

Les conventions générales comptable ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ continuité de l'exploitation
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- ✓ indépendance des exercices

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.3. Changement de méthodes de présentation des comptes annuels

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) a adopté :

- ✓ le règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 relatif au plan comptable général,
- ✓ le règlement ANC n° 2023-03 modifiant le règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les dispositions applicables pour la première fois aux comptes sociaux des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 se traduisent par :

- ✓ La modification du traitement de certains produits et charges et de leur présentation au compte de résultat et notamment :
 - la suppression de la technique du transfert de charges,
 - la restriction de la notion de résultat exceptionnel et sa présentation en une seule ligne de charges et de produits.

- ✓ La modification des postes du bilan tels que :
 - la trésorerie présentée en valeur nette en sous-rubrique des valeurs mobilières de placement,
 - les postes « instruments financiers » présentés à l’actif et au passif,
 - les charges constatées d’avance présentées en créances.

Ces changements n’ont que peu d’incidence sur la présentation des comptes de la LICRA.

3. Complément d’informations relatif au bilan et au compte de résultat

3.1. Immobilisations et amortissements

3.1.1. Immobilisations

Valorisation : Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d’acquisition (prix d’achat et frais accessoires, hors frais d’acquisition des immobilisations). Après étude, la méthode d’actif par composant n’est applicable à aucune immobilisation.

Poste	A l'ouverture	Acquisitions	Réaffectation	Cessions	A la clôture
Marques	3 178				3 178
Logiciels	15 320				15 320
AAI constructions	12 600				12 600
AAI divers	43 360				43 360
Matériel de bureau	21 492	9 824			31 316
Total	95 950	9 824	0	0	105 774

3.1.2. Amortissements

Les dotations de l'exercice 2025 sont calculées sur les bases suivantes :

Poste	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Logiciels	15 320			15 320
AAI constructions	10 012	951		10 963
AAI divers	43 360	0		43 360
Matériel de bureau	18 003	3 916		21 919
Total	86 695	4 867	0	91 562

Les taux utilisés ont été de :

Logiciels..... 100 % linéaire 1an
 AAI des constructions20 % linéaire 4ans
 AAI divers10 % linéaire 10 ans
 Matériel informatique..... 33,33% linéaire 3ans

3.1.3. Immobilisations financières

Poste	A l'ouverture	+	-	A la clôture
Titres de participation DDV	1			1
Dépôt de garantie	2 609	0		2 609
Total	2 610	0	0	2 610

3.2. Créances

Poste	Brut	Dépréciation	Net	- 1 an
Clients	34 559		34 559	34 559
Clients	34 559		34 559	34 559
Fournisseurs débiteurs	9 672		9 672	9 672
Salaires	2 755		2 755	2 755
Avances sur frais	4 500		4 500	4 500
Organismes sociaux à recevoir	81 714		81 714	81 714
Taxe sur salaires	12 641		12 641	12 641
Compte courant DDV	114 674	105 029	9 645	9 645
Les amis de Joséphine Baker	100		100	100
Consignations versées	8 850		8 850	8 850
Créances procès	321 814	321 814	0	0
Produits à recevoir	5 338		5 338	5 338
Subventions à recevoir	71 254		71 254	71 254
Autres créances	633 312	426 843	206 469	206 469
Charges constatées d'avance (abonnements et contrats)	24 731		24 731	24 731
Charges constatées d'avance	24 731		24 731	24 731
Total	692 602	426 843	265 759	265 759

3.3. Fonds propres

La situation nette a évolué pendant l'exercice comme indiqué ci-dessous :

VARIATIONS DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise (legs avec contrepartie d'actif)	12 196				12 196
Fonds propres avec droits de reprise					0
Écarts de réévaluation					0
Réserves	304 561				304 561
Report à nouveau	-89 937	19 691			-70 246
Excédent ou déficit de l'exercice	19 691	-19 691	1 919		1 919
Situation nette	246 511	0	1 919	0	248 430
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
Total	246 511	0	1 919	0	248 430

3.4. Fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	SUBVENTIONS DE L'EXERCICE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Sans dépenses depuis deux exercices
<u>Subventions d'exploitation</u>								
Sur PJJ	120 000	75 000	0	75 000			0	0
Sur Formation	0	90 000	0	90 000			0	0
Sur campagne publicis	0	338 486	0	338 486			0	0
Sur CIPDR	0	50 000	0	50 000			0	0
Sur ERAMUS PLUS	0	16 500	0	16 500			0	0
Sur PSG	56 000	50 000	0	50 000			0	0
<u>Contributions financières d'autres organismes</u>	0		0				0	
<u>Ressources liées à la générosité du public</u>	0		0				0	
Total	176 000	619 986	0	619 986	0	0	0	0

3.5. Fournisseurs et autres dettes

Poste	Montant brut	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Dont charges à payer
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	225 251	225 251		67 204
Dettes fiscales et sociales	92 419	92 419		66 030
Autres dettes	149 463	149 463		28 025
Produits constatés d'avance	0	0		
Total	467 133	467 133	0	161 259

3.6. Produits constatés d'avance

Il n'y a pas de produits constatés d'avance.

3.7. Résultat exceptionnel

	2025	2024	
Produits exceptionnels	0	29 064	dommages et intérêts perçus sur procès partie civile (1)
		140 758	vente appartement Bordeaux

(1) Ces dommages et intérêts perçus figurent en 2025 en autres produits pour 15 262 €.

Aucune charge exceptionnelle ni en 2024, ni en 2025.

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.1. Effectif

Effectif moyen équivalent temps plein de l'association au 31 décembre 2025 : 10 salariés.

4.2. Informations relatives au crédit-bail

Néant

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Honoraires facturés au titre de la mission de certification des comptes : montant 7 031 € TTC en 2025.

Il n'est facturé aucuns honoraires au titre des SACC et mission « durabilité ».

4.4. Rémunération des mandataires sociaux

Sur décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2024 le mandat du président est rémunéré. Cette rémunération s'élève à 1 325,19 € brut mensuel.

Il est rappelé que les autres mandataires sociaux de l'association, Vice-Président, Secrétaire Général et Trésorier, n'ont perçu de rémunérations directes ou indirectes de la part de l'association.

4.5. Condamnations judiciaires au profit de la LICRA

Depuis quatre exercices notre association tente d'améliorer le recouvrement des condamnations judiciaires au profit de la Licra.

Un inventaire précis des condamnations définitives est désormais réalisé. Après avoir constaté le caractère aléatoire de la comptabilisation de ces condamnations assorties de provisions statistiques inopérantes pour risque de non-recouvrement, il a été décidé de ne comptabiliser que les montants effectivement encaissés comme produits de l'exercice quel que soit le fait générateur en termes de date pour la condamnation obtenue.

4.6. Engagements hors bilan

Caution : Néant

Indemnité de départ à la retraite :

Absence de convention collective : droit commun applicable.

Compte tenu de l'âge et de l'ancienneté des salariés, l'engagement n'apparaît pas significatif.

4.7. Dons

Les dons reçus par l'Association proviennent des adhérents, sympathisants ou relations des militants de la Licra.

En 2025, ces dons s'élèvent à 56 202 €.

A ces dons s'ajoutent :

- ✓ 5 dons d'entreprises qui souhaitent soutenir les actions de la LICRA et qui s'élèvent à 96 043 €,
- ✓ une opération de financement participatif qui s'élève à 30 310 €,
- ✓ une campagne publicitaire faite par Publicis pour 30 000 € (30 000 € de dons, reliquat de la campagne 2024).

4.8. Legs

Néant

4.9. Dons en nature

Néant

4.10. Bénévolat

Le bénévolat au 31 décembre 2025 a été estimé à 6 301 065 €. Cette approche est réalisée sur les mêmes bases que les exercices précédents. Elle a fait l'objet d'actualisation et a été affinée afin d'être encore plus précise sur la valorisation.

Ces travaux concernent l'ensemble des catégories liées au bénévolat et permettent d'avoir une meilleure appréciation de ces ressources.

A titre informatif : rappel de la méthode retenue en 2025

Nous avons repris la méthode du « coût de remplacement » (rémunération de références des bénévoles) que nous avons actualisée afin d'être plus proche de la réalité économique.

- Rémunération horaire brute + CS

Salaire Brut mensuel (militants)	3 375 € net/mensuel	60 €/heures
Salaire Brut mensuel (Autres catégories)	5 000 € net/mensuel	60 €/heures

- Hypothèses retenues pour les temps de réunion

✓ 11 réunions du Bureau Exécutif en 2025	3 heures par réunion
✓ 1 Assemblée Générale en 2025	soit 2,5 jours
✓ L'Université d'Automne par an	soit 2,5 jours

Selon l'assiduité, une moyenne de 8, 10, 15 réunions par an, valorisées à raison de 6 heures en moyenne par réunion.

N.B. : nous n'avons pas valorisé les temps de déplacement

- Hypothèses retenues pour les % Equivalent Temps Plein (ETP)

En fonction des responsabilités confiées aux membres du BE, nous avons estimé un % ETP.

- Estimation du nombre d'heures : représente la somme des heures de réunion + le % ETP lié à la responsabilité dans la LICRA :

	Estimation du nombre d'heures	Valorisation bénévolat
Bureau Exécutif	14 325	859 508€
Conseil Fédéral	1 011	794 937 €
Total	15 336	1 654 445 €

Pour l'année 2025, le bénévolat global de la Licra concerne le travail de veille, d'identification et de prévention (Gouvernance, Bureaux Exécutifs, Travaux des commissions statutaires, Conseils Fédéraux, Séminaires, Congrès et Universités thématiques). Cette somme de 1 654 445 € est estimée de manière précise et vérifiable.

Il convient d'ajouter à ce chiffrage la valorisation du temps consacré par les avocats bénévoles de la Licra au suivi, préparation et temps d'audience sur les procédures engagées pour le compte de la Licra, et à leur participation aux travaux des différentes commissions juridiques. Il est valorisé à 550 000 €. Cette somme est estimée de manière précise et vérifiable.

Le travail des bénévoles militants de notre association représente 68 277 heures estimées pour les diverses actions engagées sur le terrain au travers de nos sections et est valorisé à 4 096 620 €. Cette valorisation est basée sur des hypothèses théoriques des engagements volontaires des bénévoles militants.

Ces hypothèses fixent les interventions de 200 bénévoles militants actifs à 7 heures de bénévolat par semaine pour 45 semaines valorisées à 60 € de l'heure et les 802 interventions scolaires valorisées selon l'hypothèse suivante 2 heures par 2 intervenants par interventions valorisées à 60 € de l'heure.

Le bénévolat inscrit au bilan de notre association est donc valorisé globalement à 6 301 065 €.

4.11. Partenariats

En 2025, la Licra a continué à bénéficier de partenariats en contrepartie de partage d'expérience (L'Oréal), de compétences de signalements et d'accompagnements (LPF, PSG), mais aussi de la part de la FMS, du Fonds du 11 janvier, de Google, afin de compléter le financement du campus SAPIO. Il existe aussi d'autres partenaires qui souhaitent conserver l'anonymat sur leur contribution.

4.12. Etat des avantages et ressources en provenance de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et ressources
Belgique	14 K€

4.13. Générosité du public

L'association a perçu des fonds relevant de la générosité du public en 2025. Une campagne de financement participatif s'est déroulée en novembre 2025.

Le compte de résultat par origines et destinataires (CROD) et le compte emplois ressources (CER) sont joints.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	284 966		927 804	840 602
1.1 Cotisations sans contrepartie	72 410		87 202	
1.2 Dons, legs et mécénat	212 556		840 602	840 602
- Dons manuels	212 556		840 602	840 602
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	254 460		272 768	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	116 000		127 000	
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	138 460		145 768	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 140 880		1 153 900	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	20 000		140 758	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	619 986		332 910	
TOTAL	2 320 291		2 828 140	840 602
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	1 922 227		1 800 748	
1.1 Réalisées en France	1 922 227		1 800 748	
- Actions réalisées par l'organisme	1 886 589		1 633 151	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	35 638		167 597	
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	384 874		370 161	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	11 272		17 554	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			619 986	
TOTAL	2 318 373		2 808 449	
EXCEDENT OU DEFICIT	1 918		19 691	840 602

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	6 301 065		6 190 304	
Bénévolat	6 301 065		6 190 304	
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	6 301 065		6 190 304	
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	6 301 065		6 190 304	
Réalisées en France	6 301 065		6 190 304	
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	6 301 065		6 190 304	

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES	284 966		927 804		642 838	69.29
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	284 966		927 804		642 838	69.29
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS						
2.1 Frais d'appel à la générosité du public						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT						
TOTAL DES EMPLOIS	284 966		927 804		642 838	69.29
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE						
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	284 966		927 804		642 838	69.29

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie	72 410		87 802		15 392	17.53
1.2 Dons, legs et mécénats	212 556		840 602		628 046	74.71
- Dons manuels	212 556		840 602		628 046	74.71
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénats						
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public						
TOTAL DES RESSOURCES	284 966		928 404		643 438	69.31
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	284 966		928 404		643 438	69.31

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public				
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	773 863		2 030 801		1 256 938	61.89
Réalisées en France	773 863		2 030 801		1 256 938	61.89
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL	773 863		2 030 801		1 256 938	61.89
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat	773 863		2 030 801		1 256 938	61.89
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	773 863		2 030 801		1 256 938	61.89

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE				
(-) Utilisation				
(+) Report				
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE				

Commentaires: